

Les synthèses de l'ODPE

La prévention jeunesse en Finistère

Sommaire :

Présentation de la jeunesse	1
Présentation de la jeunesse (suite et fin) et actions menées au plus près des besoins des jeunes dans une dynamique partenariale	2
La prévention des conduites à risque	3
La prévention du mal-être des jeunes	4-5
L'accompagnement des jeunes dans la vie affective et sexuelle	6
Aides accordées aux jeunes dans le cadre de la protection de l'enfance...	6-7
...et dans le cadre de l'insertion professionnelle	8

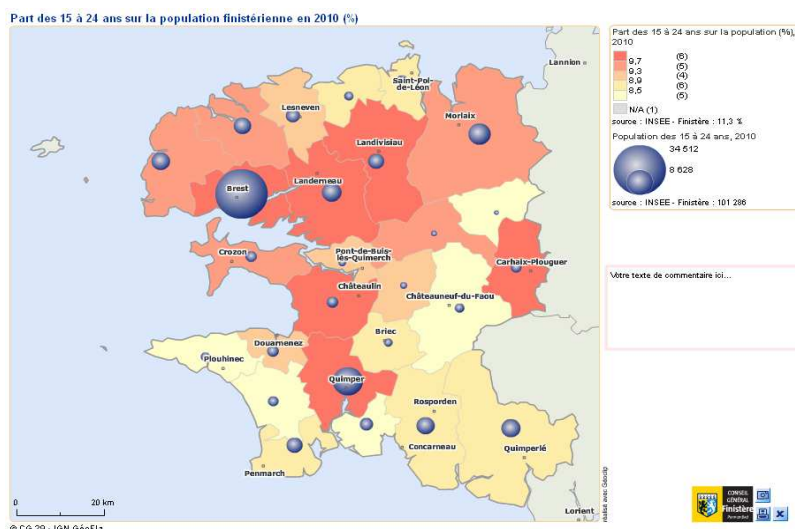
La jeunesse se définit comme une période de croissance, de développement ; elle est considérée comme un état transitoire entre l'enfance et l'âge adulte, elle varie donc, d'un jeune à l'autre selon une réalité et des temporalités différentes. Pierre BOURDIEU disait de la jeunesse qu'elle « *n'est qu'un mot* » pour montrer qu'il est important d'éviter de gommer toutes les différences sociologiques au sein de cette population. Les nombreux changements économiques et sociaux impliquent ainsi de considérer la jeunesse non pas comme une catégorie homogène mais comme un ensemble aux « *figures contrastées (1)* ».

Affirmée comme priorité du quinquennat du Président de la République, la jeunesse est un sujet de politique publique complexe. En effet, les jeunes ne constituent pas en effet une catégorie homogène : leurs besoins et leurs apports varient se-

lon leurs situations économiques, familiales, sanitaires, leurs projets, leurs territoires de vie... Compte tenu de cette diversité, l'Etat, les différents niveaux de collectivités, les professionnels de la jeunesse mais également les acteurs économiques, de l'habitat, de la mobilité... sont concernés par les enjeux liés à la jeunesse.

La prévention jeunesse dépasse donc le stricte cadre de la protection de l'enfance, elle vise la réduction des risques tant sur le plan de la santé, que sur le plan de l'insertion sociale et professionnelle. Les actions en direction de la jeunesse sont mises en œuvre et soutenues par de nombreux intervenants sur le département : Associations, collectivités locales, administrations décentralisées, organismes de santé... Les jeunes eux-mêmes se mobilisent pour réduire les risques auxquels ils sont confrontés.

(1) Patricia LONCLE (Dir), *Les jeunes questions de société, questions de politique*, La documentation française, 2007



L'essentiel

La priorité pour le Conseil départemental comme ses partenaires est d'inscrire les actions en faveur de ce public dans une dynamique territoriale afin de tenir compte des spécificités locales et ainsi répondre aux besoins des jeunes et de leurs familles. Afin de soutenir cette jeunesse plurielle, le réseau de professionnels s'avère essentiel pour échanger, se coordonner, se relayer et faire en sorte que chacun ait une réponse de proximité adaptée. Le recensement des initiatives est difficile tant acteurs et projets développés sont nombreux et diffus.

Au sein du Conseil départemental, pour répondre à ses besoins et favoriser son autonomie, cette population est au centre de plusieurs politiques : enfance et famille, enseignement, culture et sport, action sociale, insertion, mobilité internationale, santé, logement... A travers son projet stratégique et son 4ème schéma enfance famille jeunesse, le Conseil départemental affirme sa volonté de soutenir les jeunes en inscrivant ses actions dans une démarche partenariale. Il développe notamment une politique de prévention jeunesse, qui permet d'agir auprès d'un public fragilisé pour

***99 874 jeunes de 15 à 24 ans en Finistère en 2013 (source Insee).**

***11 100 demandeurs d'emplois de moins de 25 ans (catégorie A, B, C) en décembre 2013 (source DIRECCTE).**

***16,2% des demandeurs d'emploi de catégorie A ont moins de 25 ans dans le Finistère en décembre 2013 (source : INSEE).**

***Dans le Finistère, en 2010, 14,5% des jeunes de 0 à 19 ans et 15,6% des jeunes de 20 à 24 ans vivent sous le seuil de pauvreté (Source : DREES).**

***Au sein de la population des 20/24 ans, 13,6% des jeunes Finistériens sont non diplômés et non inscrits en établissement scolaire en 2010 (Source : DREES).**

***5,5% des jeunes Finistériens de 16 à 25 ans ont eu recours en 2012 aux Missions Locales (Source : DREES).**

***682 contrats jeunes majeurs signés sur l'année 2013 ; 402 jeunes suivis en contrats jeune majeurs au 31 décembre 2013 (source CG).**

prévenir en amont de ses difficultés, dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale.

Des actions menées au plus près des besoins des jeunes dans une dynamique partenariale

Le Conseil départemental, comme ses partenaires s'implique dans une démarche d'association des jeunes aux politiques qui les concernent. Les jeunes participent ainsi aux réflexions des politiques de prévention jeunesse: implication de ces derniers dans les ateliers Haut-parleurs, dans des groupes de travail départementaux sur les nouvelles aides en faveur des jeunes majeurs....

Pour valoriser le travail des jeunes, et favoriser leur autonomie le Conseil départemental soutient des associations ayant

vocation à accompagner les jeunes dans leur scolarité en leur apportant une ouverture sociale grâce à l'aide d'autres jeunes. Cette entraide entre pairs, dispensées par les associations AFEV à Brest et T'es pas Cap sur la Cornouaille, passe par des étudiants et des bénévoles, qui peuvent parfois bénéficier d'un contrat en service civique (215 jeunes de 16 à 25 ans sont entrés dans le dispositif du service civique en 2012 - Source-DREES) ou d'un contrat aidé (546 jeunes finistériens de moins de 26 ans en CUI-CAE et 157 jeunes de moins de 26 ans en CUI-CIE en 2012-Source DREES).

Le Conseil départemental développe également des services répondant au plus près aux besoins des jeunes : l'organisation d'un « café jeunes » par le centre social de Kermarron à Douarnenez (Territoire d'action sociale (TAS) d'Audierne Pont L'Abbé Douarnenez), la mise en place d'ateliers sur la gestion budgétaire et la vie quotidienne pour les jeunes bénéficiaires d'un contrat jeune majeur sur le TAS de Lesneven Abers Iroise, le projet « activités nautiques » pour les jeunes du TAS de Morlaix Landivisiau bénéficiant d'un accompagnement éducatif...

La prévention des conduites à risque

Même si 90% des jeunes français se déclarent en bonne santé (source INSEE enquête Handicap santé 2008), ils sont pourtant les plus concernés par les comportements à risque. La jeunesse est en effet une période d'insouciance au cours de laquelle la recherche de plaisir et de sensation est importante. Ainsi, la prévention des conduites addictives chez les jeunes bretons est une priorité inscrite dans le Projet Régional de Santé de l'Agence Régionale de Santé Bretagne.

La **diversité des opérateurs** est à l'image de la multitude de risques pris en compte : prévention contre l'alcool, sécurité routière, prévention toxicomanie, prévention

du suicide, prévention des risques auditifs des musiques amplifiées, prévention des addictions aux jeux vidéo... Des services de l'Education Nationale aux associations (Comité départemental d'Education à la Santé, Orange Bleue, Association nationale de prévention en alcoologie et en addictologie, AIDES...) en passant par les Mutuelles, les intervenants font preuve d'une grande inventivité pour adapter leurs interventions aux pratiques des jeunes. Ils interviennent soit dans une logique de prévention de l'apparition des risques, soit pour réduire l'impact de ces risques sur le bien-être des jeunes. Parallèlement aux interventions de professionnels, il semble nécessaire aujourd'hui d'associer les jeunes eux-mêmes à l'élaboration et la

mise en œuvre d'actions de prévention : la prévention par les pairs, à travers notamment des actions collectives où les jeunes s'expriment sur leurs comportements, voire sensibilisent ou échangent avec d'autres jeunes, connaît des résultats intéressants.

Zoom sur l'étude commanditée par l'Agence régionale de Santé Bretagne, et réalisée par l'Observatoire Régional de Santé de Bretagne (juin 2014)

Entre 2002 et 2011, une évolution de l'expérimentation chez les jeunes bretons de 17 ans, contrastée selon les produits :

En recul jusqu'en 2008, l'expérimentation du tabac se stabilise quelque soit le sexe des jeunes (75% de jeunes en 2011). L'âge moyen à l'expérimentation recule même en 2011 à 14 ans.

Pourtant, le tabagisme quotidien repart à la hausse en 2011, 37% des jeunes hommes de 17 ans et 36% des jeunes filles de cette même classe d'âge ont déclaré fumer tous les jours. 25% des étudiants de 20 ans déclarent cependant un tabagisme quotidien.

L'expérimentation de l'ivresse alcoolique, prépondérante à 14/15 ans ne varie pas depuis 2008 (65% chez les jeunes filles contre 76% chez les jeunes hommes en 2011). L'ivresse régulière (10 fois au cours de l'année) concerne 31% des garçons et 15% des filles. Huit jeunes sur dix, âgés de plus de 21 ans, reçus en mission locale, avaient expérimenté l'ivresse au cours de leur vie (étude de 2009).

L'expérimentation du cannabis est en décroissance sur la dernière décennie (de 68 et 62% chez les garçons et les filles en 2002/2003, elle passe à 48 et 46% en 2011). La première expérimentation du cannabis survient entre 14 et 15 ans pour près de la moitié des lycéens interrogés dans cette enquête.

L'expérimentation d'autres drogues reste un comportement peu répandu, sauf pour l'usage du poppers qui a été inhalé pour 12% des garçons et 17% des filles en 2011.

La prévention du mal-être des jeunes

En France, le suicide est la 2ème cause de mortalité (après les accidents de la circulation) chez les 15-24 ans (16,3 % du total des décès de cette tranche d'âge). Même si le taux de mortalité par suicide augmente avec l'âge, pour 100 000 habitants, l'incidence du suicide est de 6,4 chez les 15-24 ans (source : CépiDC Inserm 2010). 5 % des 10 324 décès par suicide, enregistrés en 2010 en France concernent des individus de moins de 25 ans. En Bretagne, comme le démontre le tableau ci-contre, les jeunes de moins de 25 ans sont particulièrement touchés.

Pour contribuer à la prévention du mal-être des jeunes, plusieurs initiatives se sont développées dans le Finistère, allant de la création de réseaux de prévention du suicide à la mise en place d'un dispositif d'écoute pour les jeunes.

Année 2010 (Unité pour 100 000)		
	Bretagne	Finistère
Taux de mortalité par suicide des mineurs de moins de 15 ans	0,9	1,6
Taux de recours à l'Hospitalisation en court séjour pour tentative de suicide des mineurs de moins de 15 ans	29,2	23,9
Taux de mortalité par suicide des jeunes 15/24 ans	9,9	9,4
Taux de recours à l'Hospitalisation en court séjour pour tentative de suicide des jeunes de 15 à 24 ans	289,2	299,4

Sources: Inserm, Cépidc, Insee

Les Réseaux Prévention Suicide

En Bretagne, la prévention du suicide est une priorité régionale de santé constamment réaffirmée en raison d'une position défavorable par rapport aux autres régions françaises, d'une surmortalité persistante, d'un taux de recours à l'hospitalisation en court séjour pour tentatives de suicide supérieur à la moyenne française et de disparités infrarégionales marquées. Afin de créer et renforcer les liens entre les acteurs locaux autour de la prévention du suicide, de développer une connaissance partagée de la problématique mais également pour repérer les besoins et améliorer les réponses existantes, des réseaux prévention se sont constitués sur le territoire finistérien : Le réseau prévention des risques liés à la souffrance psychique et aux conduites suicidaires des jeunes sur le pays de Cornouaille, animé par la mutualité française Bretagne, le réseau Kizidic animé par le centre social de Châteauneuf du Faou, le conseil local

mentale (CLSM) de Brest géré par la ville de Brest et le CLSM de Morlaix géré par la communauté de communes de Morlaix. Chacun de ses réseaux réunit régulièrement des professionnels des secteurs sanitaire, social ou éducatif. Chacun a sa spécificité : si tous visent la sensibilisation des professionnels pour accroître leur vigilance, certains développent également des actions directement en direction des jeunes. D'autres initiatives locales complètent ces dispositifs. Ainsi, pour les 12-14 ans qui n'osent pas franchir la porte des structures mises en place, « Parole d'ados » à Lesneven propose depuis plusieurs années une « boîte aux lettres » afin que les jeunes y déposent leur question de manière anonyme et puisse recevoir en retour la réponse de professionnels de l'éducation, de la santé ou du loisir. L'expérience de Lesneven a montré l'intérêt de cette démarche : plusieurs initiatives similaires se développent désormais dans le département, soit portées par les Points d'Accueil Ecoute Jeunes, soit par des structures d'accueil des jeunes (ex. : MPT Ergué Armel à Quim-

La couverture du département par un dispositif d'écoute

Le Conseil départemental du Finistère et les services de l'Etat, soutiennent différents dispositifs en direction des jeunes :

Les Points Accueil Ecoute Jeunes (cf encadré ci-dessous).

La ligne téléphonique départementale PASSAJ portée par l'association PARENTEL qui a vocation à informer, aider et orienter les adolescents selon des modes d'accès différents (internet, mails, textos, skype, téléphone) mais également selon des horaires d'ouverture atypiques (permanences tous les soirs par des psychologues).

Les Maisons des adolescents (MDA), celle du « Rado » pour le Nord Finistère et celle de Cornouaille proposent des lieux d'accueil et d'écoute des « adolescents » de 11 à 25 ans et de leurs familles, mais également, des consultations spécialisées et des temps collectifs (groupes d'

expression, information sur l'éducation à la santé...). Une partie de l'activité est également développée en partenariat avec les réseaux d'action sociale et de prévention et notamment en direction des professionnels (synthèses autour de la situation d'une jeune, formations sur les difficultés adolescentes, documentation...). Pour favoriser la prise en compte de la dimension éducative et sociale dans le projet des MDA et assurer le lien avec les réseaux d'action sociale, le Conseil général participe au projet de chaque MDA en finançant un demi-poste d'éducateur spécialisé intégré au sein de l'équipe pluri-professionnelle.

Afin d'être repérés par les jeunes, ces différents acteurs mettent en place des actions

collectives, souvent dans le cadre scolaire et en partenariat avec d'autres acteurs jeunesse, dans une perspective de prévention des conduites à risque et du mal-être. Ils participent au « réseau écoute jeunes en Finistère » co-piloté par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, l'Agence Régionale de Santé, et le Conseil départemental qui a vocation à faciliter et développer les échanges d'informations entre les différents acteurs mais également à assurer un rôle d'observation de l'évolution des besoins des jeunes afin d'adapter le plus justement les réponses apportées.

Les Points Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ)

Ils ont vocation à offrir aux jeunes de 12 à 25 ans et à leurs parents des lieux neutres au travers de différentes antennes, confidentiels et gratuits, où ils sont écoutés et orientés par des professionnels, car en situation de questionnement, de mal-être voire de grande souffrance. Un maillage territorial permet de trouver une réponse de proximité adaptée, du fait de la présence de plusieurs PAEJ sur le département :

**PAEJ de Cornouaille, ouvert depuis 2007 et dont la gestion est assurée par l'Association départementale des pupilles de l'enseignement public du Finistère (PEP29).*

**PAEJ du Pays de Brest (hors Brest), pour le nord Finistère, ouvert depuis 2008, sa gestion est également assurée par l'association PEP 29.*

**PAEJ du pays de Morlaix : Ouvert depuis 2011, et dont la gestion est confiée à l'association SESAM.*

**PAEJ du Pays COB: Ouvert depuis 2006, dont la gestion est également confiée à l'association SESAM.*

Devant la sollicitation de plus en plus importante des PAEJ, et pour optimiser les temps d'écoute et les déplacements des écoutants, les temps de permanence ont tendance à laisser place à des rendez-vous téléphoniques. Le temps de rencontre programmé entre le professionnel du PAEJ permet ainsi de proposer des lieux d'accueil et d'écoute appropriés à la demande du jeune.

L'accompagnement des jeunes dans la vie affective et sexuelle

Le Conseil général est chargé des **actions de planification et d'éducation familiale** et à ce titre, a fait de l'information à la sexualité auprès des jeunes une priorité de son projet stratégique. Le Conseil général a pour mission d'organiser et de financer les centres de planification et d'éducation familiale. Ces centres, constitués par 13 équipes de professionnels (médecins, sage-femmes, psychologues, conseillers conjugaux, personnels administratifs..) répartis sur le territoire finistérien, accueillent tout usager relevant de leurs publics prioritaires (mineurs, jeunes majeurs et majeurs sans prestation maladie) sans restriction liée à leurs lieux d'habitation et en toute confidentialité. Ils proposent ainsi informations, entretiens et consultations médicales: possibilités d'échanger seul, en couple ou en groupe, sur la vie de couple, la sexualité, le corps, ou la grossesse ; offre en matière de contraception, diagnostic de grossesse, dépistage d'Infection Sexuellement Transmissible (IST)... En 2013, **8**

039 personnes ont été reçues dont 30% de mineurs et **470 actions collectives** menées sur le département ont permis d'informer 8 370 jeunes scolarisés sur ces thèmes.

Quelles sont les aides accordées aux jeunes dans le cadre de la mission de protection de l'enfance ?

Le Contrat Jeune Majeur

Le Conseil départemental soutient les jeunes de 18 à 21 ans confrontés à des difficultés d'ordre éducatives, économiques ou sociales qu'ils aient été ou non confiés à l'aide sociale à l'enfance, en proposant un Contrat jeune majeur (CJM). Il s'agit d'un accompagnement éducatif par un éducateur et si besoin d'un soutien financier calculé sur les ressources propres du jeune. Le Contrat Jeune Majeur permet également l'hébergement du jeune soit

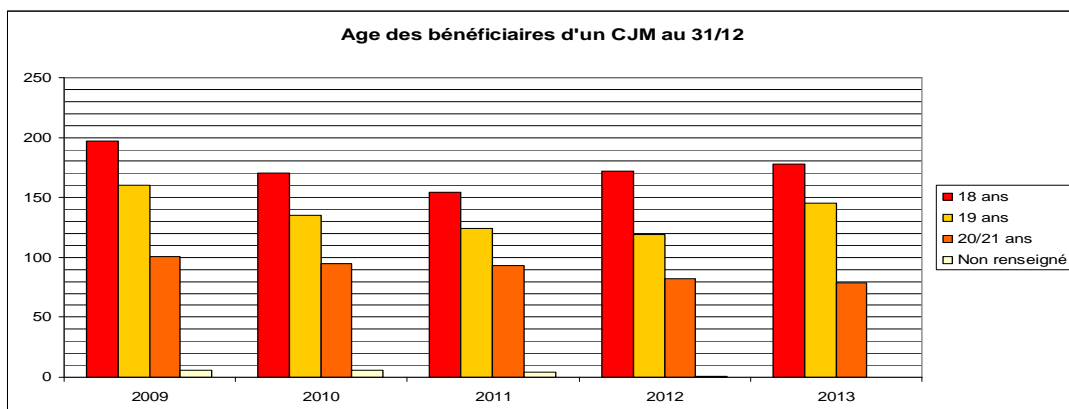
dans un lieu d'accueil de l'aide sociale à l'enfance (famille d'accueil ou établissement) soit dans un logement autonome ou dans une structure collective (foyer, internat...) Un accompagnement éducatif à l'autonomie peut être mandaté pour assurer un suivi plus important du jeune, lorsque cela est nécessaire afin de sécuriser sa prise d'autonomie. Sur les 402 jeunes bénéficiant d'un contrat jeune majeur au 31 décembre 2013, 14,2% sont hébergés en famille d'accueil, 12,4% en structure collective,

37,3% en logement autonome, 28,6% en service d'accompagnement éducatif à l'autonomie (7,4% non renseignés).

Au moment de la conclusion du contrat, 80% des jeunes majeurs ont entre 18 et 19 ans.

Une coordination départementale réunissant différents partenaires du Conseil départemental basée sur un protocole de partenariat s'est développé afin d'harmoniser l'accompagnement des jeunes bénéficiant de ce dispositif.

	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre de bénéficiaires de	804	734	677	658	682
% de bénéficiaires allocataires	44,4	40,2	40,4	43,2	49,7



Les nouveaux dispositifs spécifiques en faveur des jeunes majeurs

L'aide aux études

Afin de garantir l'accès à l'autonomie personnelle et professionnelle des jeunes, de 18 à 25 ans, ayant bénéficié d'un placement à l'aide sociale à l'enfance durant leur minorité et/ou ayant bénéficié pendant au moins deux ans consécutifs d'un contrat jeune majeur dans le département du Finistère, le Conseil départemental a souhaité que ces derniers puissent s'engager dans un processus de formation et d'étude sécurisant. Un soutien renforcé depuis 2014 à l'Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance (ADEPAPE) a permis à cette dernière d'accroître ces aides.

Le parrainage

Afin d'assurer un accompagnement de qualité auprès des jeunes ayant bénéficié d'un placement à l'aide sociale à l'enfance Face au risque d'isolement des jeunes ayant été placés dans les services d'aide sociale à l'enfance, le Conseil départemental a souhaité développer une possibilité d'entraide personnalisée et de qualité. Le parrainage, qui permet un échange d'expériences entre un jeune et un parrain, dans le cadre d'un lien de confiance basé sur une écoute bienveillante, est également proposé, depuis 2014, par l'ADEPAPE en collaboration avec France Bénévolat.

La Prévention spécialisée

C'est une modalité d'action de la politique de protection de l'enfance qui contribue également à la lutte contre les exclusions : elle vise prioritairement à amener le jeune le plus en difficulté à se responsabiliser, à se réaliser, à prendre conscience qu'il est acteur de sa vie et responsable de ses actes

La principale caractéristique de la prévention spécialisée est de développer une action socio-éducative auprès et avec le jeune dans son milieu de vie, dans le cadre d'une dynamique de réseau, et d'un partenariat basé sur les ressources locales. Cinq principes fondamentaux guident l'intervention des équipes : l'absence de mandat, la libre adhésion du jeune (nécessaire pour construire une relation de confiance), le respect de l'anonymat, le partenariat avec les institutions de droit commun et le principe de non institutionnalisation (signifie que la prévention spécialisée doit être souple et s'adapter en permanence aux besoins des jeunes).

Les actions développées (accompagnements individuels, actions collectives, un travail avec l'environnement familial) visent à prévenir la marginalité et à faciliter l'insertion et la promotion sociale des jeunes et des familles.

Un des axes forts de la stratégie éducative développée par les services de prévention spécialisée est de proposer des chantiers éducatifs pour les jeunes, qui permettent ainsi aux jeunes de se confronter au monde du travail. La prévention spécialisée est déléguée dans le Finistère à 2 associations habilitées et conventionnées: Don Bosco à Brest et Massé Trévidy à Quimper.

Dans le Finistère, **aucune mesure de protection en faveur des jeunes majeurs (PJM)**, (mesure dont l'objectif est de ne pas compromettre l'évolution et l'insertion du jeune devenu majeur qui bénéficiait jusqu'alors d'une mesure éducative), **n'a été prononcée en 2013 par les Juges pour enfants.**

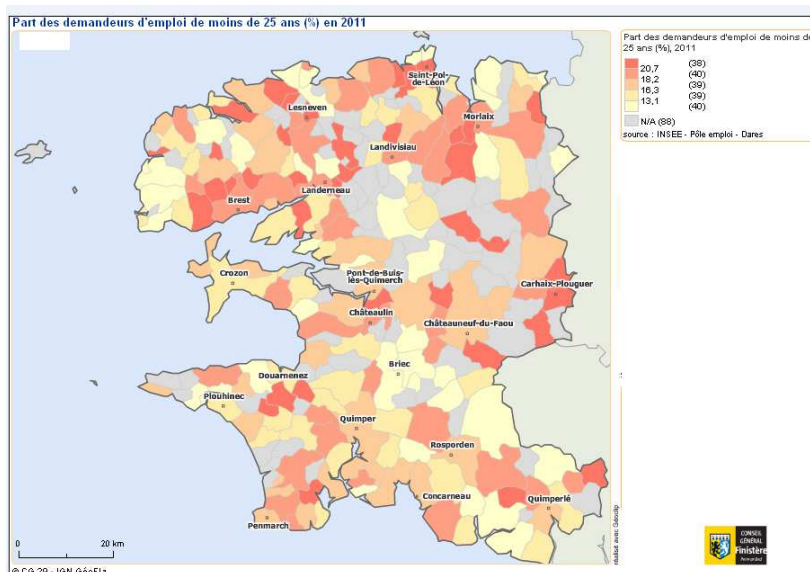
La « Prévention Spécialisée » en quelques chiffres

Les « Equipes de rue » composées chacune de travailleurs sociaux vont à la rencontre des jeunes dans différents quartiers du département :

- 4 secteurs à Quimper (Kermoisan, Quimper Agglomération, Ergué Armel, centre ville) : 730 jeunes « en contact » et 245 jeunes suivis en 2013. L'action « Roulez jeunesse » mise en œuvre par ces équipes, a permis de soutenir de nombreux jeunes dans l'accompagnement au permis de conduire et au brevet de sécurité routière.*
- 4 quartiers à Brest (Bellevue, Rive Droite, Keredern, -Lambézellec Pontanezen) : 666 jeunes « en contact » et 435 jeunes suivis en 2013. Au sein de ces quartiers, des suivis « groupes » et « familles » ont également été mis en place.*

Et en matière d'insertion professionnelle ?

Les jeunes constituent l'une des catégories sociale la plus touchée par le chômage : **16,2% des demandeurs d'emploi ont moins de 25 ans** au 31 décembre 2013 en Bretagne comme dans le Finistère (source Insee). Une réflexion sur les politiques d'insertion favorisant l'accès à l'emploi des jeunes est donc nécessaire pour accompagner leur prise d'autonomie.



De l'accompagnement des jeunes en insertion par les Missions locales...

Les missions locales exercent une mission de service public de proximité avec un objectif essentiel : permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale. Elles ont développé un mode d'intervention global au service des jeunes qui consiste à traiter l'ensemble des difficultés d'insertion : emploi, formation, orientation, mobilité, logement, santé, accès aux droits, participation citoyenne, accès à la culture et aux loisirs. Cette approche globale est le moyen le plus efficace pour lever les obstacles à l'insertion dans l'emploi et dans la vie active. Les missions locales proposent aux jeunes des services dans trois domaines : professionnel, social et vie sociale. Ainsi, elles se chargent, en lien avec le jeune, de définir son projet professionnel et son accès à une formation, de l'aider dans sa recherche d'emploi et son intégration dans l'entreprise. En 2013, les **4 missions locales** situées sur les différents pays du département (Brest, Morlaix, Centre Ouest Bretagne et Cornouaille) ont accompagné **14 981 jeunes**, 37% de ces derniers ont accédés à l'emploi et 16,8% à une formation.

...Aux aides financières accordées aux jeunes

« Avenir jeunes 29 »

Le département du Finistère a créé en 2006 le fonds partenarial « Avenir jeunes 29 » permettant de regrouper plusieurs aides à destination des jeunes : « aides ponctuelles » pour un coup de pouce, « allocations projets jeunes » pour un soutien dans la durée, et aide au permis de conduire. Il s'agit à la fois d'aider les jeunes en difficultés mais surtout de soutenir les projets d'insertion des jeunes pour qu'ils subviennent par eux-mêmes à leurs besoins et sortent des demandes d'aide ponctuelle.

Plus de **5 375** aides ont été attribuées en 2013. **2 488 jeunes** ont ainsi bénéficié au moins d'une aide dans ce cadre. Les dossiers de demande d'aide sont instruits principalement par les Conseillers Missions locales et les aides financières sont attribuées par les Commissions Locales de Lutte contre les Exclusions (CLLE).

La garantie jeune

Ce nouveau dispositif Etat, piloté par la DIRRECTE, pour favoriser l'insertion professionnelle et l'autonomie de jeunes de 18 à 25 ans révolus, ni employés ni en formation et, en situation de grande précarité qu'elle soit sociale, familiale et/

ou financière, est expérimenté dans le Finistère. Le jeune s'engageant dans une démarche contractuelle, bénéficie alors d'un accompagnement global, intensif, individuel et collectif lui permettant d'accéder à une pluralité d'expériences professionnelles par les missions locales et lui offrant une garantie de ressources. L'allocation mensuelle de 439,39 €, cumulable avec les autres ressources d'activités jusqu'à 300 € puis dégressive jusqu'à 80% du SMIC brut, a été validée par la commission départementale d'attribution et de suivi d'octobre 2013 à octobre 2014, en faveur de **749 jeunes finistériens**.

...En passant par une offre d'insertion spécifique en direction des jeunes

De nombreux acteurs du département contribuent à l'offre d'insertion en direction des jeunes : le chantier d'insertion CCP « Championnet » à Quimper (10 places), l'espace d'insertion DON BOSCO et la mission locale de Brest pour les jeunes sous mains de justice, la coopérative jeunesse de service Chrysalide ... Toutes ces structures sont soutenues financièrement par le Conseil départemental.